#1504
SEPTEMBRE 2025
snalc.fr

snalc

DOSSIER
UNE RENTRÉE CHAUDE

LE SNALC SE BATTRA

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

BUDGET : L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC le 15 juillet 2025

Le SNALC a suivi l'intervention du premier ministre concernant l'ensemble des pistes envisagées pour le budget 2026.
Pour le SNALC, plusieurs mesures concernant notre système éducatif et les personnels qui y exercent vont aggraver la crise que nous connaissons depuis plusieurs années. L'« année blanche », traduite par l'absence de toute mesure de revalorisation, va aggraver notre manque d'attractivité. Rappelons qu'en 2025, l'immense majorité des personnels n'a déjà bénéficié d'aucune mesure, et que le point d'indice n'a pas attendu « le moment de vérité » pour ne pas suivre l'inflation. Pendant ce temps, pourtant, on continue de financer le Service National Universel (SNU), gadget politique qui devrait clairement être en tête de liste des réductions de dépenses envisagées.
Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur 3 est une folie. Nous avons déjà les classes parmi les plus chargées d'Europe, un secteur médico-social en déshérence et une école inclusive au rabais. Le Premier ministre s'est beaucoup appuyé sur des comparaisons avec l'Allemagne pour justifier nombre de ses mesures : il s'en est pourtant bien gardé concernant l'Éducation, et pour cause.
La suppression de deux jours fériés constitue, quant à elle, une augmentation du temps de travail alors même que les personnels, enquêtes du ministère à l'appui, sont déjà au bout du rouleau.
Enfin, le SNALC remarque que dans l'annonce de la réduction du train de vie de l'État, aucune mesure, même symbolique, ne concerne la rémunération et le train de vie de nos gouvernants. Comme souvent, les personnels de l'Éducation nationale et du Supérieur payent l'addition alors qu'on ne leur a donné à manger que les restes du repas.
Le SNALC travaillera, y compris en intersyndicale, à défendre l'intérêt de personnels qui n'en peuvent aujourd'hui plus, par tous les moyens nécessaires.

SOMMAIRE QU #1504

4 | Une rentrée chaude
5 | La parole est à vous : en surchauffe !
5 | Vers des rentrées plus sereines pour les parents agents de l'ÉN ?
6 | Vécu au travail : une note à lire entre les lignes
7 | Résultats de l'enquête accompagnement des enseignants
7 | Santé mentale en pilotage automatique : attention au crash !
8 | Violence et insécurité : face à une réalité inacceptable, une gestion minable
9 | Isoler pour mieux blâmer
10 | Temps de l'enfant et rythmes scolaires : un serpent de mer à sornettes
10 | Noyades : l'EPS en première ligne ?
11 | Orientation : l'Assemblée nationale se perd
11 | Baccalauréat : le SNALC attend du changement
12 | L'appel du COP pour une EMI à la hauteur des enjeux démocratiques
12 | Brevet des métiers d'art : une lettre en plus, un an de moins !
13 | Cauchemars de rentrée
13 | Demander la retraite progressive à partir de 60 ans
13 | Ne l'oubliez pas

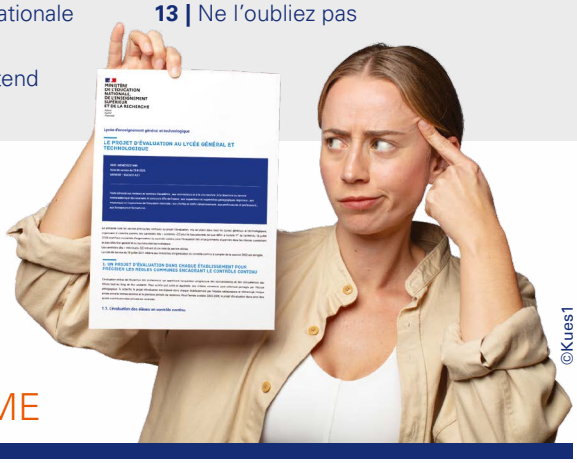

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**

Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture : ©Wavebreak Media – Freepik.com

Mis en page et imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a. (61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC

Dépôt légal 3e trimestre 2025
CP 1025 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €.

LE SNALC VOUS INFORME

BACCALAURÉAT : COMMENT DIRE NON AU PROJET D'ÉVALUATION ET GARANTIR VOTRE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le 29 août 2025, le SNALC a découvert au *Journal Officiel* une note de service, datée du 25 août, portant sur le projet d'évaluation au lycée général et technologique. Clairement, par cette circulaire, le Ministère entend mettre la main sur l'évaluation, en faire un acte administratif. Le SNALC vous donne les outils pour résister et neutraliser cette publication verbeuse et infantilisante.

Consultez notre analyse sur : https://snalc.fr/baccalaureat-nds-r25/

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD

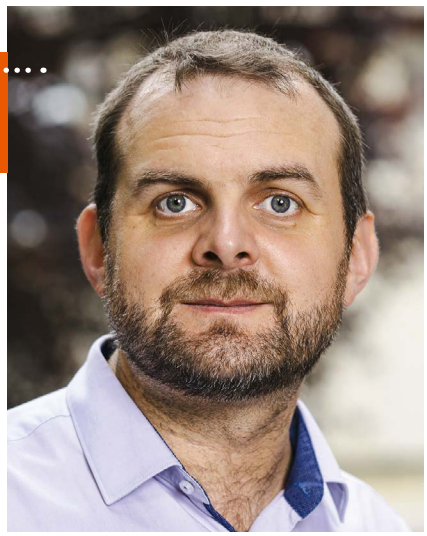

LE SNALC SE BATTRA

En cette rentrée, le SNALC est évidemment conscient de la situation politique de notre pays. Il tient à rappeler l'importance des corps intermédiaires, que nos gouvernants ont trop négligés. En tant que président du SNALC, je sais que l'absence de prise en compte des corps intermédiaires ne peut que mener à une déconnexion entre nos dirigeants et celles et ceux qu'ils dirigent, vers un avenir qui fait tout sauf envie.

Le point de rupture est atteint dans l'Éducation nationale et dans le Supérieur, et le SNALC l'a fait savoir. Mais contrairement à ce qui figure dans les discours de notre classe politique, l'Éducation n'est pas une priorité. Pour preuve, notre dernière ministre en date, qui n'a même pas cherché à rencontrer l'ensemble des organisations représentatives après sa prise de poste. Quand le mépris est aussi clairement exprimé, il ne faut pas s'étonner de récolter des épines plutôt que des fleurs, car c'est avant tout une preuve qu'on n'est pas à la hauteur de l'importante mission qui vous est confiée. Ou qu'on ne la prend pas au sérieux, ce qui est pire, mais plus probable.

Reste une crise, béante, que la situation actuelle ne risque pas de résorber. La crise d'une institution essentielle à la République, qui n'assure plus que difficilement ses missions, faisant tout reposer sur la bonne volonté et le sens civique de personnels déconsidérés.

Les constats sont connus. Des personnels sous-payés par rapport à leur fonction et à leur niveau d'étude et, pour certains métiers essentiels, sous le seuil de pauvreté. Une crise des recrutements qui dure. Une école inclusive au rabais, source de souffrance pour tous. Une médecine scolaire et du travail qui ont quasiment disparu. Des mutations de plus en plus difficiles à obtenir, dont le modus operandi a été volontairement rendu opaque et dysfonctionnel avec la loi de transformation de la fonction publique. Une mise en concurrence entre titulaires et contractuels, qui met en danger la cohésion de nos métiers.

Ce ne sont pas une énième réforme de la formation initiale ou des changements (encore !) de programmes qui apporteront de l'espoir à nos collègues. Face à la situation, le SNALC demeure une aide, une ressource, un lanceur d'alerte. Nous continuons de porter la vision d'une école exigeante, fondée sur la transmission des savoirs par des personnels bien payés et considérés. Nous continuons de demander le rattrapage salarial auquel nous avons droit. Nous connaissons la situation du pays, mais l'École ne peut et ne doit pas être une variable d'ajustement. Le pays tout entier y a trop à perdre.

C'est pour cela que le SNALC se battra, quels que soient ses interlocuteurs, pour un budget qui préserve notre École et notre enseignement supérieur, qui donne enfin des perspectives positives aux collègues, et qui s'inscrive dans une vision à long terme, et non dans une succession de mesurettes et de coups de com' sans lendemain (dernier exemple en date : développer une IA « souveraine » pour la modique somme de 20 millions d'euros). Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition : l'alerte aux politiques, la qualité de nos analyses auprès des journalistes, un préavis de grève déposé et couvrant l'ensemble de l'année scolaire pour pouvoir être réactifs. Et plus que jamais, nous continuerons d'incarner un syndicalisme humaniste, qui écoute chaque collègue, guide, conseille, aide, soutient, que ce soit pour rester ou pour quitter le navire.

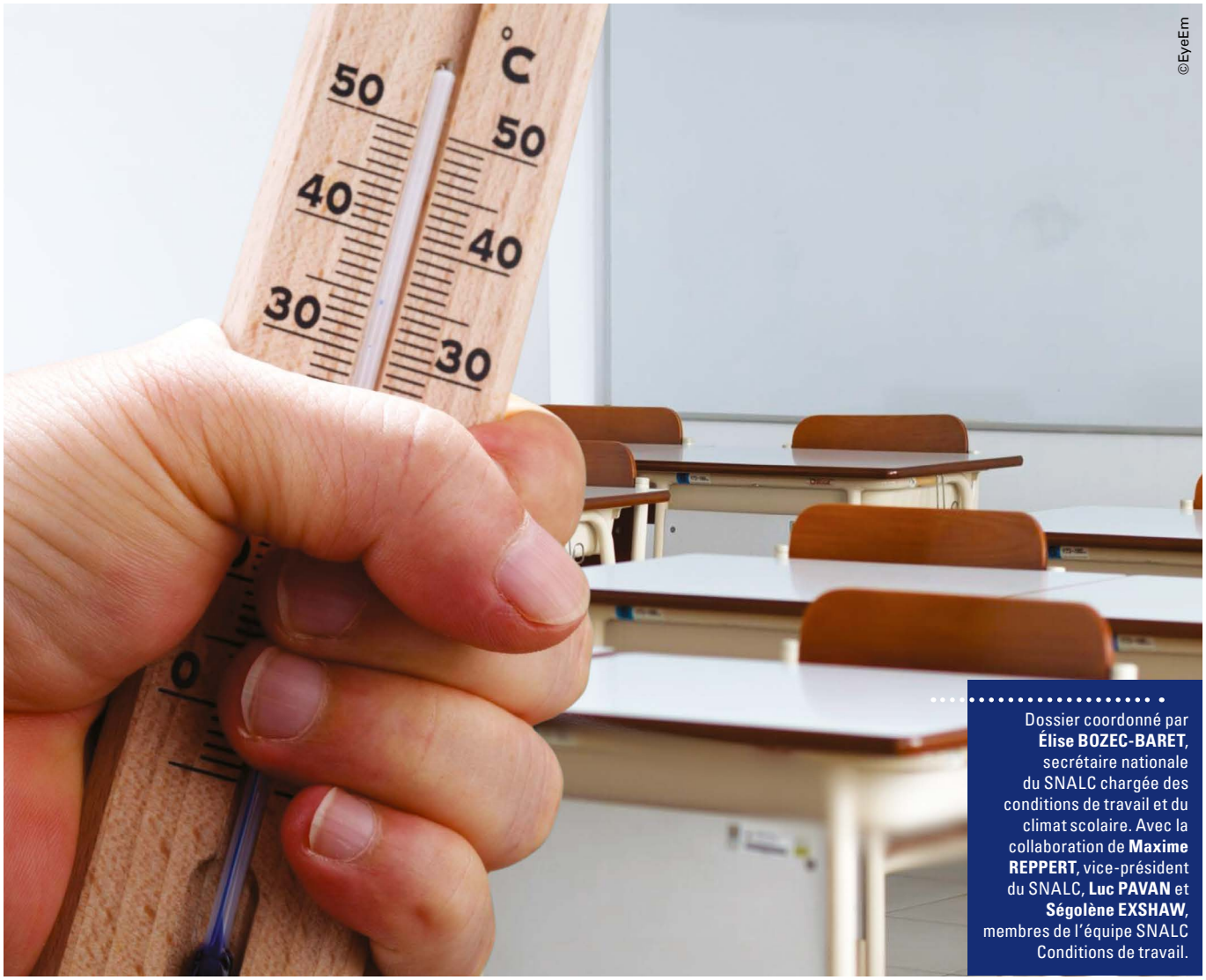

©EyeEm

Dossier coordonné par **Élise BOZEC-BARET**, secrétaire nationale du SNALC chargée des conditions de travail et du climat scolaire. Avec la collaboration de **Maxime REPPERT**, vice-président du SNALC, **Luc PAVAN** et **Ségolène EXSHAW**, membres de l'équipe SNALC Conditions de travail.

UNE RENTRÉE **CHAUDE**

La fin de l'année scolaire a vu la première canicule de l'été perturber les derniers cours, les examens et leurs corrections : rien d'improbable à ce que cette rentrée connaisse a minima une vague de chaleur, et pas seulement au sens propre au vu des récentes annonces qui l'accompagnent !

Le SNALC s'inquiète du sous-investissement chronique dans le bâti scolaire, pour lequel l'État et les collectivités territoriales ne cessent de se renvoyer la balle : que ce soit au sujet de l'ambiance thermique, la présence d'amiante, la sécurité matérielle de façon générale, il n'existe toujours pas d'état des lieux objectivé ! Seuls 7 % des établissements ont un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), par exemple.

Quelques avancées législatives, comme le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, ou des plans ministériels remplis de bonnes intentions, comme celui sur l'égalité entre les femmes et les hommes, viennent en apparence renforcer les droits des agents : mais où sont les moyens pour les faire appliquer ? Encore une fois, on déplore la fâcheuse manie du gouvernement d'annoncer des actions sans les budgétiser.

Et avec tout ça, si encore l'Institution accompagnait de façon humaine et valorisante ses personnels ! Loin de là, comme en témoignent les résultats effarants de notre enquête sur l'accompagnement des enseignants !

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les chiffres récoltés par la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) sur le vécu au travail des personnels révèlent, à qui sait les décoder, une exposition de plus en plus grande aux risques psychosociaux.

En cette rentrée, dans un contexte de plus en plus anxiogène et dangereux, sachez que le SNALC est toujours à vos côtés : pour dénoncer, revendiquer, mais surtout pour vous accompagner au mieux, car pour nous, l'humain doit être au cœur des préoccupations.

LA PAROLE EST À VOUS : **EN SURCHAUFFE !**

Deux enseignants partagent ici leur perception de l'année scolaire écoulée.

©Kamran Aydinov

AGNÈS

L'année 2024/25 se termine et cette fin d'année m'a paru interminable : conseils de classes qui s'éternisent, réunions diverses et variées… Le 4 juillet est une vraie libération !

Libération aussi par rapport à un collège en surchauffe ! Des classes dans lesquelles on ne peut plus faire cours (plus de 30 degrés à l'intérieur !), un épuisement du corps qui reste des heures durant dans une atmosphère de canicule. Ajoutons également que des fenêtres ne s'ouvrent pas (le Conseil Départemental doit effectuer des travaux sur les huisseries… que l'on attend depuis cinq ans !). Certaines fenêtres ferment avec des manches à balai mais le Conseil Départemental préfère embaucher un « responsable » en communication ! La solution de « faire cours dehors », pratiquée par certains collègues qui n'en peuvent plus, n'est pas la panacée : quid du matériel ? Quid des tables pour écrire ? Quid des tableaux ? Soyons sérieux : cette « solution » ne peut se substituer à des travaux d'envergure pour isoler les bâtiments. Quand on pense que le président de la République souhaite que les élèves de France puissent avoir cours en juillet et août alors qu'on ne peut même pas leur assurer des conditions de travail convenables avec une température acceptable en juin… On marche sur la tête ! […]

GUILLAUME

L'année scolaire qui s'achève a été pour moi la plus difficile de toute ma carrière. J'ai dû enseigner ma matière dans des conditions très dégradées (horaires amputés, cours systématiquement placés le soir, regroupement de niveaux, 13 h de trous dans le service, effectifs en berne, désintérêt de la part de la hiérarchie, aucune perspective d'évolution) qui m'ont conduit à un burn-out et un épisode dépressif sévère.
Heureusement, j'ai été soutenu et accompagné par les collègues de mobi-SNALC dans les démarches d'octroi d'un congé long. Aujourd'hui, j'ai eu la chance d'être recruté sur un poste dans l'ingénierie de formation et, pour la première fois depuis de longues années, j'aborde la prochaine rentrée avec l'enthousiasme de la découverte de mes nouvelles fonctions.

VERS DES RENTRÉES PLUS SEREINES POUR LES PARENTS AGENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Angoisse et urgence semblent dominer au moment de la rentrée, tant à l'école que dans les familles. Le SNALC alerte sur la situation de ceux qui vivent la rentrée à la fois comme parents et personnels de l'Éducation nationale.

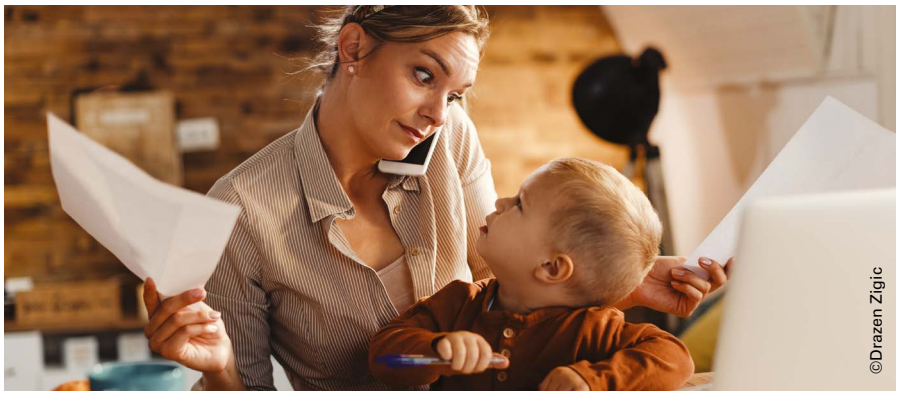
©Drazen Zigic

Double rentrée pour eux, et cela tient souvent de la quadrature du cercle. Comment organiser l'emploi du temps de ses propres enfants pour l'année lorsque l'on n'a le sien que la veille de la rentrée ? Comment trouver une nounou quand on ne sait pas quand on aura besoin d'elle ? Comment emmener le petit à sa rentrée si l'on doit aussi accueillir, en tant que professeur principal, les enfants des autres ? Comment garder un peu de temps pour ses propres enfants si l'on peaufine les emplois du temps d'un établissement entier sur les derniers jours précédant la rentrée ? Personnels de direction et professeurs ne savent souvent comment répondre à ces questions, sinon par un sentiment d'angoisse et une surcharge de travail et d'activités durant le mois de septembre, le temps que « les choses se mettent en place ».
Cette période difficile va-t-elle aller en s'améliorant dans les prochaines années ? Pour le SNALC, c'est impératif.

Le ministère de l'Éducation nationale, dans son récent « Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » semble prendre conscience de la réalité du problème : on y lit que « les exigences émotionnelles et organisationnelles fortes liées aux difficultés de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et à des horaires de travail contraints sont des facteurs de risques psychosociaux qui apparaissent plus particulièrement à prendre en compte dans la prévention de l'usure professionnelle psychique et physique ».

Le SNALC revendique que la diffusion plus précoce des emplois du temps des professeurs durant l'été se généralise, et que « l'ensemble des droits des parents » que le ministère se propose de recenser dans un document unique courant 2026 soient respectés sans qu'il soit besoin de le demander. La santé des personnels et le respect de leurs droits ne sont pas négociables pour le SNALC, pas même début septembre.

©Cookie_studio

VÉCU AU TRAVAIL : UNE NOTE À LIRE ENTRE LES LIGNES

Le 16 juillet 2025, la DEPP a publié une note d'information sur le vécu au travail des personnels du second degré durant l'année 2023-2024. L'abstract indique que « la majorité des personnels du second degré se sentent respectés par les élèves et en sécurité dans les collèges et lycées où ils ont exercé durant l'année scolaire. Un sur deux estime que la violence y est absente ou marginale ».

Face à ces constats plutôt optimistes, le SNALC tient à vous faire part de son analyse plus nuancée de l'évolution des RPS (risques psychosociaux) durant ces dernières années. Pour cela nous nous appuierons sur la classification mise en évidence par le rapport Gollac, référence dans la fonction publique, qui décrit **6 types de risques**.

Après analyse des données fournies par la DEPP (35000 répondants à l'enquête) et comparaison avec les données de 2018-2019, voici nos observations :

1. Charge et intensité de travail

Si le chiffre est en hausse (+ 10 pts), **seulement 52 %** des personnels (½) estime **disposer d'un temps suffisant** à la réalisation de leur travail. Ce risque est encore plus marqué chez les personnels de direction qui ne sont qu'1 **sur 4 environ (28 %)** à considérer **disposer d'un temps suffisant.**

Par ailleurs, de moins en moins de personnels s'estiment capables d'exercer le même métier jusqu'à leur retraite **(– 6 pts)** et ils pensent de plus en plus ne pas être assez nombreux **(– 2 pts)**.

2. Autonomie et marges de manœuvre dans la situation de travail

Le flou organisationnel semble s'accentuer : **les personnels estiment de moins en moins disposer d'informations claires** pour organiser leurs pratiques professionnelles **(– 16 pts)**. Ce manque de clarté a même parfois tendance à générer un stress croissant. Et même s'ils estiment encore majoritairement pouvoir organiser leur travail de la façon souhaitée **(78 %)**, cet indicateur est en baisse **(– 3 pts)**.

De plus, **le sentiment d'être soumis à des changements trop rapides augmente (+ 10 pts)**, ce qui nous semble corrélé à l'augmentation des injonctions contradictoires. Quant **aux contraintes matérielles**, elles se font de plus en plus sentir puisque le nombre de collègues qui pensent ne pas disposer de moyens suffisants augmente **(+ 6 pts)** alors même qu'il semble de plus en plus difficile de développer ses compétences professionnelles **(+ 3 pts)**.

3. Exigences émotionnelles

La prévalence de l'exposition à des marques d'arrogance ou de mépris reste élevée (42 %), tandis qu'environ un enseignant sur quatre fait face à la contestation ou au refus d'exercice de ses missions (27 %). Plus d'un sur deux **(57 %)** a subi au moins une atteinte, ce qui traduit une pression émotionnelle constante et soutenue, particulièrement forte en éducation prioritaire. **Environ 2 sur 3 estiment avoir reçu un soutien satisfaisant dans les situations difficiles, comme en 2018.**

4. Rapports sociaux et relations au travail

L'indicateur « faire partie d'une équipe » chute fortement **(– 14 pts)**, révélant un isolement professionnel croissant. On observe également une baisse du sentiment de **ne pas être exploité (– 10 pts)** et un **recul de la solidarité** dans l'établissement **(– 4 pts)**. Les personnels ressentent **une perte de soutien social** et une plus grande distance avec **la hiérarchie (– 3 pts)**, dégradant l'ambiance collective.

5. Conflits de valeurs

Les personnels sont un peu moins nombreux à voir leur métier comme **« utile aux autres » (– 3 pts)** et à déclarer faire **des choses qui leur plaisent (– 5 pts)**. Cette baisse indique une perte progressive de sens.

6. Insécurité de la situation de travail

La majorité des personnels continue à se sentir en sécurité dans l'établissement **(– 2 pts)**. Le niveau de violence ressenti reste stable **(+ 2 pts)**. Toutefois, cette stabilité contraste avec une forte exposition aux incivilités du quotidien. Quant au sentiment de violences peu présentes, il ne concerne toujours **qu'un personnel sur deux**.

L'analyse approfondie de cette note d'information confirme donc ce que le SNALC constate au quotidien : une dégradation plurifactorielle de l'exposition aux RPS depuis 2019.

Le SNALC note un recul de la considération apportée aux collègues, une perte d'autonomie et un glissement éthique subtil. Seule la perception d'avoir du temps pour réaliser son travail progresse, probablement par rationalisation face aux profs bashing ambiant. Concernant la question des violences et de la sécurité, nul doute que la surexposition médiatique aux ultraviolences amène bon nombre de collègues à relativiser leur quotidien et à accepter aujourd'hui ce qui était encore inconcevable il y a quelques années.

Pour le SNALC, qui demande depuis longtemps une prise en compte des RPS auxquels sont soumis les collègues, cela n'est plus acceptable. Il est grand temps pour l'administration de prendre ses responsabilités en tirant la leçon de ses propres données.

©freepik

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS : **DES DYSFONCTIONNEMENTS CRIANTS**

Le SNALC a mené en 2025 une enquête sur l'accompagnement des enseignants dans l'Éducation nationale, recueillant les témoignages de 3 528 professeurs, au profil représentatif. Le bilan est sans appel !

La réforme PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) avait cinq objectifs principaux : améliorer l'accompagnement des enseignants, favoriser l'évolution professionnelle, améliorer la reconnaissance du mérite, réduire le stress lié aux inspections, et développer la formation continue.
Or, l'évaluation de ces objectifs au travers de l'enquête aboutit à un **indice global de satisfaction de 30,1 %**, ce qui est très faible. L'écart entre les ambitions réformatrices et la réalité vécue traduit une **méconnaissance des besoins réels des enseignants et une approche descendante inadaptée aux spécificités du métier.**
Loin de la promesse d'un « accompagnement renforcé » et de rendez-vous de carrière « structurants », les dysfonctionnements antérieurs persistent voire s'aggravent. **Les remontées du terrain confortent ainsi l'opposition initiale du SNALC au PPCR.**
Le **taux d'insatisfaction de 70,7 %** concernant les formations obligatoires est significatif. Plus préoccupant encore, **l'impact négatif des inspections sur le bien-être (67,60 %)** indique que le dispositif d'évaluation, pilier de la réforme, produit des effets contraires à ses objectifs déclarés.
Sur l'indicateur final de l'enquête, mesurant le sentiment d'être accompagné efficacement par l'institution, seuls **7,6 %** des enseignants expriment une satisfaction, tandis que **91,8 % manifestent leur insatisfaction**. Cette proportion très élevée d'insatisfaction suggère non pas une simple inadéquation, mais **une véritable crise systémique de l'accompagnement des enseignants.**
Pour le **SNALC**, l'ampleur des dysfonctionnements ne nécessite pas seulement des ajustements techniques, mais une refonte complète de l'accompagnement professionnel sur des bases saines : **la reconnaissance, l'autonomie et l'équité territoriale.** C'est la condition *sine qua non* pour que l'EN attire et retienne ses personnels dans un contexte de crise du recrutement sans précédent.

Lire les résultats détaillés sur notre site : https://snalc.fr/enquete-accompagnement-prof/

SANTÉ MENTALE EN PILOTAGE AUTOMATIQUE : ATTENTION AU CRASH !

Si le SNALC n'a pas participé aux très médiatiques assises de la santé scolaire du 14 mai, il est resté attentif à ses suites. Or, une revendication qu'il porte de longue date semble (enfin) avoir été prise en considération : l'annonce d'une formation à la santé mentale pour les personnels de direction (et IEN du 1er degré).

©blackNull

Après la mise en place du programme pHARe sur le harcèlement scolaire, il semble logique que les cadres soient désormais sensibilisés à la santé mentale, grande cause nationale. Cela pourrait faire évoluer les modalités d'accompagnement non seulement des élèves, mais aussi des personnels.
Cependant, la formation prévue interroge : deux parcours m@gistère (donc en distanciel) sont censés aider nos cadres à piloter la mise en œuvre des protocoles de santé mentale – qui auraient dû, au passage, exister depuis un an.
Après avoir été estampillés pilotes en pédagogie et en lutte contre le harcèlement les voici donc pilotes en santé mentale… sans jamais avoir passé le moindre brevet ! Le risque paraît donc grand que l'avion s'écrase avec son pilote et ses passagers. Car malgré toute la bonne volonté que nos cadres pourraient déployer, le risque est fort de générer un effet Dunning-Kruger (biais de « surconfiance »), qui laisse croire à des personnes peu formées qu'elles seraient compétentes dans un domaine.
Ce phénomène s'avère dangereux et peut conduire à une verticalité hiérarchique importante qui verrouillerait l'empathie. La posture attendue serait en effet, à la manière d'un général, de développer une vision stratégique que les équipes, seules expertes sur le terrain, pourraient mettre en œuvre grâce à une vision tactique... Ce type de gouvernance semble bien éloigné du leadership scolaire présent dans une bonne partie de l'Europe et censé être valorisé par l'IH2EF.
Face à ce constat, le SNALC s'inquiète de la potentielle multiplication des burnout, ce qui serait un comble si l'on souhaite améliorer la santé mentale dans les établissements scolaires ! Le SNALC demande que les moyens consacrés à cet objectif soient à la hauteur des annonces, des enjeux et surtout déployés dans le respect de l'expertise de chacun.

VIOLENCE ET INSÉCURITÉ : FACE À UNE RÉALITÉ INACCEPTABLE, UNE GESTION MINABLE

Parler de violences à l'école, ce n'est plus parler d'un épiphénomène, de quelque chose de marginal. Cette violence fait aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Enseigner devient de plus en plus un métier à risques. C'est d'ailleurs une situation qui touche tous les personnels de l'Éducation nationale ainsi que les élèves.

Violences verbales, physiques, psychologiques. Des blessés, des morts, un climat suffocant. La médiatisation croissante des faits de violence à l'École témoigne de cette évolution. Chaque année maintenant, nous comptons le nombre d'attaques subies. L'École devient de plus en plus la cible d'une violence banalisée, une violence installée.

À chaque fois qu'un drame se produit, le SNALC est sollicité dans les médias pour réagir. À chaque fois nous pensons aux victimes. À chaque fois, nous nous indignons. Mais plus encore, forts de notre indépendance et de notre représentativité, nous dénonçons, proposons, exigeons.

Pourtant, force est de constater, qu'à chaque fois le gouvernement, comme les politiques sont à côté de la plaque. Pire : ils font la démonstration d'une gestion catastrophique de la situation.

Que ce soit lors de la mort de Mélanie G. à Nogent en juin dernier, celle d'une élève tuée à Nantes en avril dernier, ou celles d'Agnès Lassalle et Dominique Bernard en 2023, on constate à chaque fois le même refrain macabre chanté par le gouvernement : on s'indigne avant d'embrayer sur une surenchère de déclarations marquées par le tout-sécuritaire. C'est ainsi qu'on nous sert régulièrement la question des portiques, la question des contrôles devant les établissements, etc.

Mais quid de la santé mentale des jeunes ? Quid de la formation des personnels à ce niveau ? Quid du manque d'effectif des professeurs et des personnels encadrants ? Quid des classes surchargées qui parasitent le climat scolaire ? Quid de la responsabilisation des parents et des élèves ? Quid des excuses de minorité ? Les portiques ne résoudront pas le problème, pas plus que les contrôles aléatoires – c'est d'ailleurs à cette occasion que Mélanie G. a été assassinée.

Pour le SNALC, les enjeux sont ailleurs : la santé mentale, la responsabilisation des élèves et des parents, l'importance de la fermeté. Certes, cela nécessite de la volonté, de l'audace et une politique intelligente, cohérente sur le long terme. On ne peut demander à l'École d'endosser le rôle et la responsabilité des parents. Nous ne sommes pas là pour élever les enfants des autres.

Et pourtant, en dépit de ce bon sens, en dépit des alertes d'un syndicat de terrain comme le nôtre, dont les alertes sont d'ailleurs fréquemment relayées par la DEPP ou la médiatrice, le gouvernement s'entête à raisonner de travers.

Ainsi, alors qu'il pratique des suppressions de postes et n'investit pas pour la santé des élèves et des personnels sous couvert d'économies, l'État encourage les collectivités (régions, départements) à financer des portiques de sécurité, à organiser des fouilles aléatoires sur du court terme, à investir dans la construction massive de casiers pour les téléphones portables dans les collèges au lieu de responsabiliser les parents sur cette question.

Et pendant ce temps :

- Le bâti scolaire (isolation, amiante…) est délaissé.
- La santé des élèves et des personnels est oubliée.
- La responsabilisation des élèves et des parents est ignorée.
- Les collègues se sentent abandonnés.
- L'insécurité et le danger se développent.

Mais pas de soucis, on a des millions pour des portiques de sécurité et des casiers pour téléphone portable. Avec ça, l'École est sauvée (ou pas).

Au SNALC, nous appelons cela une gestion minable. Inacceptable !

CONNAISSEZ-VOUS LA DOCTRINE « ISOLER POUR MIEUX BLÂMER » ?

Par **Jean-Pierre GAVRILOVIC,** président du SNALC de Strasbourg

Le SNALC, syndicat représentatif, s'engage à protéger les intérêts de ses membres face aux dysfonctionnements persistants du système éducatif en France. Les conséquences de ces défaillances sont particulièrement préoccupantes lorsque les personnels sont convoqués pour des entretiens. La question de leur accompagnement est cruciale.

©reewungjuner

Il est alarmant en effet de constater que certaines autorités interdisent aux agents d'être accompagnés, alors que la réglementation ne l'empêche que pour les entretiens professionnels annuels. Pire encore, elles prétendent parfois choisir l'accompagnant. Cette stratégie d'« isoler pour mieux blâmer » limite sérieusement la capacité des agents à se défendre. Elle rappelle tristement la politique du #pasdevague, où la contestation est opportunément réduite au silence. Résultat : l'agent se retrouve seul face à plusieurs interlocuteurs, sans témoins, ni preuves, pour se défendre.

Une autre entrave notable réside dans le flou autour des termes utilisés dans les convocations comme « entretien », « mission », « audit » ou « expertise ». Cette ambiguïté sème la confusion et prend le personnel au dépourvu concernant les véritables objectifs des entretiens. Une telle absence de transparence administrative génère méfiance et défiance parmi les agents.

Ces pratiques nuisent aux droits fondamentaux des agents. Elles sont d'autant plus préoccupantes à une époque où ceux-ci sont déjà vulnérables face aux pressions et agressions d'élèves, de familles ou même de tiers n'ayant rien à voir avec l'école. Il faudra parfois désormais se prémunir également contre les attaques internes émanant d'une administration pas forcément bienveillante, dont la mission devrait pourtant être protectrice.

Le SNALC réaffirme avec force son engagement à soutenir tous les agents de l'Éducation nationale. Il appelle à la vigilance et encourage ceux qui seraient confrontés à ces dérives à le contacter. Ensemble, nous devons dénoncer ces pratiques managériales qui menacent vos intérêts et l'intégrité de notre institution. Pour une défense éclairée de vos droits, n'hésitez pas à contacter le SNALC de votre section académique.

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DES AVANTAGES !

Nouveaux emplois du temps, reprise du rythme, organisation familiale à revoir… Pas de panique !
Le Comité d'Entreprise du SNALC est là pour vous accompagner avec des bons plans utiles, économiques et adaptés à votre quotidien.

Depuis 2014, le SNALC agit pour le pouvoir d'achat de ses adhérents via Avantages SNALC, un réseau de plus de 40 partenaires nationaux et locaux. Les réductions vont de 5 % à 70 % sur une large gamme d'offres : *sorties culturelles, cadeaux, vacances, matériel, etc.*

Le SNALC propose à ses adhérents quelques réductions autour de la rentrée :

kinougarde
garde d'enfants

Faites garder vos enfants en toute confiance

Parce que la rentrée peut aussi rimer avec casse-tête pour les sorties d'école ou les mercredis, Kinougarde propose un service de garde d'enfants à domicile fiable et souple.

Grâce au partenariat Avantages-SNALC, **la cotisation annuelle (95 €) vous est offerte pour une première inscription.**

viaPRESSE

Abonnez-vous à vos magazines préférés

Pour petits et grands, la rentrée est aussi un bon moment pour s'informer, se divertir ou éveiller la curiosité. Avec Viapresse, accédez à un vaste choix de magazines et journaux.

Grâce à Avantages SNALC, bénéficiez de **réductions exclusives sur vos abonnements Viapresse** pour accompagner la reprise en douceur !

Pensez-y : vos avantages sont disponibles toute l'année et de nouvelles offres arrivent régulièrement !

- Pour découvrir l'ensemble des offres, rendez-vous dans votre espace adhérent sur : **https://snalc.fr/avantages-snalc/**
- Pour rester informé des nouveautés et offres flash, rejoignez-nous sur les réseaux : **facebook.com/avantages.snalc** **instagram.com/avantages_snalc**

TEMPS DE L'ENFANT ET RYTHMES SCOLAIRES : UN SERPENT DE MER À SORNETTES

Par **Sébastien VIEILLE,** secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

©freepik

Le SNALC n'a pas vocation à se prononcer sur l'étude des rythmes biologiques de l'enfant. En revanche, dès lors que la chronobiologie sert de prétexte à mettre en avant de fausses bonnes idées, il entend bien mettre en garde et avancer des propositions alternatives.

Première sornette lorsque le serpent ressurgit : raccourcir les vacances d'été. Pour balayer cette ineptie, rappelons simplement les conditions climatiques entre juin et août. Faire travailler les élèves et les personnels dans des conditions ne serait-ce qu'acceptables exigerait un investissement que le Ministère n'est clairement pas prêt à consentir. Par ailleurs, le SNALC invite nos décideurs à venir constater l'état des élèves à la fin de l'année scolaire – a fortiori si le 8 mai était supprimé, cela leur permettra de confronter leur discours au terrain.

Deuxième idée, partiellement inepte : placer les disciplines dites fondamentales le matin et celles plus artistiques, expressives et sportives l'après-midi. Du point de vue théorique, cela se tient. Les élèves sont en effet souvent plus réceptifs le matin. En pratique, cependant, ce postulat devient beaucoup moins pertinent avec les nouveaux modes de vie et la diminution des heures de sommeil qui ont un impact non négligeable sur la concentration durant la première heure de la journée au minimum… Sans parler des difficultés d'organisation : si une telle répartition des cours est facilement envisageable dans le premier degré, il n'en est pas de même dans le second où une telle contrainte ajoutée à de nombreuses autres, risquerait de compliquer des emplois du temps déjà difficiles à élaborer. Le SNALC n'est pas certain que la dégradation des conditions de travail des professeurs et des élèves permette des progrès significatifs…

Pour le SNALC, il serait pertinent, en revanche, de se pencher sur le temps de l'élève en dehors de la classe. Les heures passées en étude, au CDI, au foyer ne doivent pas être des heures perdues, mais allier socialisation et travail personnel. Dans cette perspective, interroger la place du téléphone portable au lycée ne serait pas superflu.

Enfin, la question du travail à la maison doit aussi être mise sur la table. Pour le SNALC, contrairement aux idées reçues, le travail donné par les professeurs n'est pas discriminatoire. Au contraire, lorsque l'institution ne prescrit rien, ce sont les familles les plus conscientes des enjeux scolaires qui compensent, accentuant ainsi les inégalités.

Bref, il est grand temps de sortir des débats éculés pour envisager avec pragmatisme la réalité de la vie quotidienne des élèves en améliorant leurs conditions d'étude et ainsi peut-être le niveau général.

NOYADES : L'EPS EN PREMIÈRE LIGNE ?

Par **Laurent BONNIN,** secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS, **Adil BEN AISSA** et **Laurent ETOURNEAU**, secteur SNALC EPS

Relayées par les médias, les noyades ont connu une très forte progression cet été. Les bulletins de « Surveillance des noyades durant l'été 2025 » de Santé Publique France ont montré des hausses alarmantes de 95 % entre juin et juillet et de 50 % de juillet à août par rapport à 2024. L'EPS, discipline chargée de l'acquisition du savoir-nager, a-t-elle une responsabilité devant la multiplication de ces accidents tragiques ?

Une analyse détaillée montre des situations très différentes selon les tranches d'âge :

- Pour les enfants de moins de 6 ans, les noyades, en **hausse de 150 %** cet été, surviennent plus souvent en piscine familiale. À cet âge, les enfants n'ont pas encore appris à nager. L'EPS ne peut être mise en cause ;
- Pour les 6-12 ans (primaire) c'est surtout le manque de maîtrise aquatique qui est à l'origine des accidents, en hausse aussi de 150 %. Ces données plaident pour une **consolidation du savoir-nager dans le 1er degré** où les moyens ne sont pas à la hauteur (manque de structures, de disponibilités, de transports) avec des professeurs souvent insuffisamment sensibilisés et formés ;
- Pour les 13-17 ans (secondaire), le facteur de noyade prépondérant est lié aux risques pris lors de baignades dans des eaux non surveillées, dangereuses voire interdites. Si 94 % des adolescents déclarent savoir nager (étude INSEP), certains sous-estiment les dangers et d'autres les bravent. Dans le 2d degré, l'EPS devrait, en plus des acquisitions techniques, **sensibiliser les jeunes aux dangers des différents milieux aquatiques** (bassin, lac, rivière ou mer) et aux comportements protecteurs.

Savoir nager ne consiste pas seulement à savoir effectuer quelques brasses mais à devenir **autonome, responsable et capable d'agir en sécurité**, c'est-à-dire, selon le milieu, savoir « gérer un effort pour pouvoir revenir », « reconnaître une situation à risque », « savoir renoncer »... Ces noyades rappellent que l'EPS est une discipline fondamentale susceptible de sauver des vies. Tout élève entrant au collège devrait savoir nager ! Il est donc urgent d'accentuer l'apprentissage de la natation en primaire et la prévention dans le secondaire.

©dotshock

ORIENTATION : L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE PERD

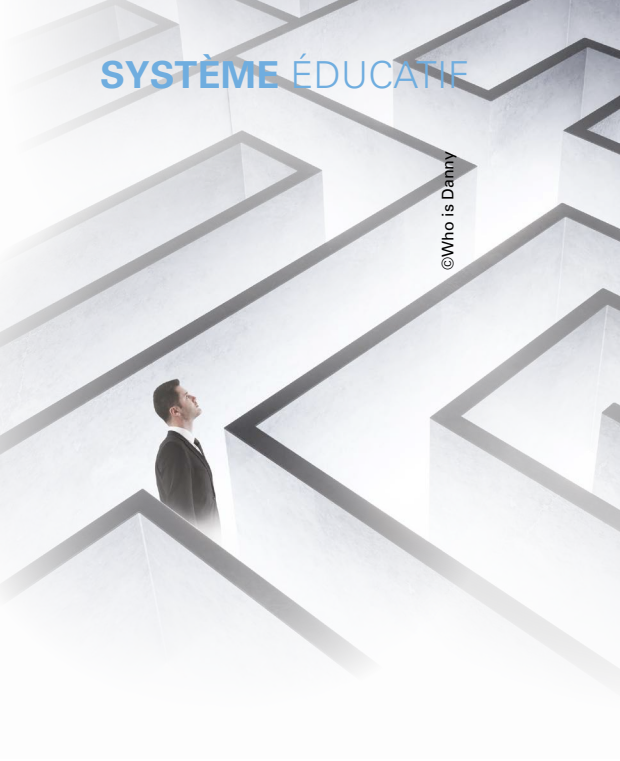
©Who is Danny

Par **Sébastien VIEILLE,** secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Suite à l'audition de différents acteurs de l'Éducation nationale, dont le SNALC, les députés de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale ont eu la courtoisie de nous adresser leur rapport sur l'orientation et la découverte des métiers. Nous ne pouvons que signifier notre désaccord profond avec nombre de leurs préconisations.

Certes, des pistes intéressantes émergent : rendre plus visible le travail de l'ONISEP, revoir la carte des CIO, améliorer Affelnet, rendre obligatoire la publication des différents algorithmes – dont Parcoursup – ou imposer la publication des critères de sélection des commissions des différentes formations post-bac, voire chercher d'autres solutions que Parcoursup. Quelques portes ouvertes sont aussi enfoncées comme l'idée d'instaurer des échanges réguliers entre parents, élèves et enseignants ou de revenir sur les intitulés et l'articulation des familles des métiers.

Mais l'idée maîtresse du rapport, est aux antipodes de ce que prône le SNALC.
Les députés recommandent notamment d'anticiper la découverte des métiers dès le cycle 2, de l'intégrer dans les programmes scolaires ou d'inclure – encore – dans la formation des enseignants, des modules concernant l'orientation. Focalisés sur l'idée certes intéressante qu'avoir un projet crée de la motivation chez l'élève, les députés oublient trop vite que 30 % d'entre eux, au collège, ont des difficultés en français et/ou en mathématiques et que les acquis dans les autres disciplines sont loin d'être mirobolants.

Chercher un levier – pour employer le jargon ministériel – pour améliorer la motivation des élèves est une chose, mais donner une place aussi importante à l'idée d'un parcours professionnel en rognant un temps d'enseignement dont les élèves ont un besoin criant, pose clairement problème.

Laissons les professeurs enseigner et faire progresser les élèves. Il y a bien, au-delà des 26 et 27 heures des semaines des collégiens, des temps mobilisables à cet effet et avec les spécialistes de la question.

BACCALAURÉAT : LE SNALC ATTEND DU CHANGEMENT

Par **Sébastien VIEILLE,** secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

©MaryAnnShmueli

Depuis quelques années, les corrections et les résultats des examens nationaux suscitent des polémiques récurrentes. En 2023, le Ministre Gabriel Attal annonçait la fin des correctifs académiques – qui concernaient le DNB – afin de redonner du sens au diplôme. À l'issue de la session 2025 du baccalauréat, c'est Élisabeth Borne qui appelle à davantage d'exigence dans la correction du baccalauréat et dénonce dans les médias des « consignes de bienveillance excessive », rappelant que l'on ne doit pas « donner le bac à tout le monde ».

À ce titre, une réunion est prévue entre la DGESCO et les organisations syndicales dès cette rentrée. Le SNALC, qui dénonce depuis plusieurs années ces mêmes consignes, sera ravi d'y participer. Sur la session 2025, il a transmis au Ministère quelques exemples qui constituent à nos yeux des dysfonctionnements. Un centre de correction à l'étranger a réuni des correcteurs du baccalauréat de français pour leur demander d'atteindre une moyenne de 13/20. Des correcteurs de l'épreuve de HLP ont été destinataires des mêmes consignes et nous ont signalé que leurs notes avaient été modifiées sans leur accord. Voilà la réalité des harmonisations toujours existantes dont on sait qu'elles ne se traduisent jamais – que d'aucuns nous détrompent – autrement que par des hausses.
Bien sûr, la bienveillance à outrance n'est pas une nouveauté. Pensons à ces correcteurs de français encouragés à lire les copies à haute voix afin de ne pas pénaliser l'orthographe, la syntaxe…, à ceux de langue vivante sommés de faire de même : *always look on the bright side…* *si le message passe, c'est très bien*, ou encore à ceux de mathématiques qui doivent faire fi des calculs quand le raisonnement est là, tout en se concentrant sur le résultat lorsque le cheminement pose problème.
Pour le SNALC, un changement de paradigme serait salutaire. L'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat n'a de sens que s'il s'accompagne d'une élévation du niveau de connaissance des élèves et correspond à une réalité. Dans le cas contraire, notre pays délivre un diplôme Potemkine et ment à ses élèves comme à ses citoyens.

L'APPEL DU COP POUR UNE EMI À LA HAUTEUR DES ENJEUX DÉMOCRATIQUES

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC

Face à la montée des conflits géopolitiques, à la guerre informationnelle et à la désinformation massive, Nathalie Sonnac, présidente du Conseil d'orientation du CLEMI, a lancé, le 18 juin 2025, un appel fort : la création d'un Conseil National de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)[1]. Instance collégiale et consultative, ce dernier permettrait de rassembler acteurs éducatifs, médiatiques, numériques et institutionnels pour construire une stratégie cohérente et ambitieuse et *« guider les choix stratégiques de la France dans un domaine de l'EMI qui ne cesse de progresser »*. Le SNALC, qui soutient pleinement cette initiative, insiste depuis longtemps sur la nécessité de renforcer l'esprit critique des élèves tout en préservant le rôle structurant de l'École.

©pressfoto

Le CLEMI, acteur clé dans ce domaine, multiplie les initiatives – du programme CLEMI-Sup à ses actions internationales – mais ses moyens restent inchangés malgré l'évolution de ses missions, avec autant de postes aujourd'hui qu'en 1983, un paradoxe souligné par la Cour des comptes. Pour le SNALC, cette situation est inacceptable : une montée en puissance de l'EMI suppose des moyens humains à la hauteur.

Lors d'une table ronde, plusieurs experts ont rappelé l'emprise des plateformes numériques sur l'information. Les réseaux sociaux, dominés par des algorithmes biaisés, donnent une visibilité démesurée aux contenus extrêmes. Le SNALC partage l'analyse : il faut enseigner aux élèves à comprendre les logiques de production de l'information, non à la consommer passivement. L'accompagnement des familles face à ces enjeux numériques est aussi indispensable.

Enfin, à l'international, des projets comme « DESINFOX Jeunesse », mené par Canal France International avec l'expertise du CLEMI, montrent l'impact d'une EMI bien pensée. Le SNALC y voit la confirmation qu'une éducation aux médias ambitieuse est possible… à condition qu'elle soit pilotée, dotée en heures réelles, et respectueuse de l'expertise pédagogique.

1. https://www.clemi.fr/espace-presse/toutes-les-actualites/nathalie-sonnac-appelle-la-creation-dun-conseil-national-pour-lemi

BREVET DES MÉTIERS D'ART : UNE LETTRE EN PLUS, UN AN DE MOINS !

Par **Krisna MITHALAL**, président du SNALC de l'académie de Paris

©EyeEm

Le Brevet des Métiers d'Art (BMA) est en danger. Cette formation en quatre ans, articulée autour d'un CAP en deux ans suivi d'un BMA en deux ans, avait pourtant su résister à l'arrivée du Bac pro en trois ans. Mais aujourd'hui, une nouvelle réforme menace cet équilibre fragile et essentiel aux métiers d'art : la création du Brevet national des Métiers d'Art en trois ans.

Si ce projet venait à être appliqué, nos jeunes n'auraient plus le temps nécessaire pour devenir de véritables « mains » expertes dans leur spécialité. Ils ne pourraient plus se réorienter en douceur au sein d'un même champ professionnel, ni développer une maîtrise approfondie du geste, pourtant au cœur de nos métiers.
Dans l'artisanat d'art, l'excellence ne s'improvise pas : elle s'apprend, lentement, avec exigence et rigueur. Or, nos ministres de l'Éducation nationale désormais plus sensibles aux logiques comptables qu'au travail bien fait, considèrent qu'ils doivent épargner la moindre miette de temps accordé.

La réforme envisagée toucherait environ 8000 jeunes, dont une grande majorité seraient mineurs à l'issue de leur formation – comme c'est déjà le cas avec le Bac Pro en trois ans – rendant leur insertion professionnelle encore plus délicate.
Le plus inquiétant ? Cette réforme s'appuierait sur un rapport d'inspection… qui n'a toujours pas été rendu public. Pourquoi un tel manque de transparence ?
Les premières pistes évoquées rappellent tristement les travers de la réforme du Bac pro : parcours en Y, passage du CAP « à crédit » en première ou deuxième année, voire suppression totale du CAP dans certains cas. On nous a même assuré que les élèves les plus en difficulté pourraient, eux, passer le CAP… en cinq ans ! Comme si ceux qui peinent déjà avaient pour ambition de rester plus longtemps à l'école !

En résumé, cette réforme ne s'appuie sur aucune donnée concrète, ne répond à aucun besoin exprimé sur le terrain, et semble avoir pour seul objectif de faire quelques maigres économies. Encore une fois, la comptabilité prend le pas sur la qualité, au détriment de jeunes en quête de savoir-faire, et d'un secteur qui demande, avant tout, du temps pour bien faire.

CAUCHEMARS DE RENTRÉE

Par **Béatrice BARENNES,** secteur SNALC Communication

À partir de mi-août, les nuits des professeurs sont hantées par des cauchemars récurrents. Les grands classiques du genre relèvent parfois du registre fantastique : arriver en classe dans son pyjama en pilou, ne pas parvenir à articuler un son, devoir enseigner l'EPS alors qu'on est en lettres classiques (ça marche aussi dans l'autre sens) ou rester impuissant face à un vidéoprojecteur diffusant des contenus indésirables au moment où l'inspecteur fait coucou à l'entrée de la classe.

En général cependant, la rentrée réelle s'avère moins cauchemardesque. La plupart du temps, on finit en effet par obtenir les clefs des classes (après trois allers et retours à l'intendance), les élèves existent (sauf peut-être pour les langues désormais rares comme l'allemand et les lettres classiques), la photocopieuse fonctionne une fois sur deux et la formation obligatoire n'a lieu qu'à 100 km.

Mais cette année, nos cauchemars se sont bel et bien matérialisés dans la vie réelle. Dans une interview accordée à Brut le 26 août, la ministre Élisabeth Borne a en effet annoncé que chaque professeur serait bientôt doté « d'une IA pour préparer ses cours ». Elle serait conçue sur la base d'un cahier des charges gouvernemental et financée à hauteur de 20 millions d'euros. On frémit déjà à la perspective de la diffusion du chatbot estampillé Éducation nationale… Au-delà des appréhensions légitimes sur son design et son efficacité, il risque bien de devenir pour l'institution le portrait-robot idéal du professeur. L'IA, c'est magique : aucun risque qu'elle réclame un salaire décent, râle dans la salle des profs ou pire, se mette en grève ! Voilà qui mérite bien un investissement financier qu'on refuse aux personnels…

Et pourquoi d'ailleurs s'arrêterait-on à une assistance pédagogique ? On attend l'IA coach de vie qui nous susurrerait d'une voix métallique : « Tu as 40 élèves en 2de ? Voilà un beau défi à relever, je compte sur toi ! » ou compatissante et câline : « tu n'as pas rempli tes bulletins, mais tu as arrosé tes plantes, bravo à toi ! »

Le SNALC le rappelle : les professeurs n'ont pas besoin de gadgets pour effectuer moins bien les missions qu'ils assurent avec professionnalisme et humanité. Il serait en revanche grand temps de se pencher sur leurs rémunérations et leurs conditions de travail. S'ils avaient un rêve, ce serait celui-là…

DEMANDER LA **RETRAITE PROGRESSIVE** À PARTIR DE 60 ANS

Par **Frédéric ÉLEUCHE,** responsable national du SNALC chargé des retraites

En application des décrets du 23 juillet 2025, la loi sur la retraite progressive a été légèrement modifiée.

Depuis septembre 2023, on pouvait demander à bénéficier de la retraite progressive si l'on était à deux ans de l'âge légal du départ en retraite. À compter du 1er septembre 2025, l'on pourra demander à bénéficier de la retraite progressive à compter de l'âge de 60 ans, mais à condition d'avoir demandé et obtenu un temps partiel compris entre 50 et 80 %, d'avoir accumulé 150 trimestres de durée d'assurance (37,5 ans).

Le SNALC souligne par exemple que si l'on obtient un temps partiel de 80 %, et que l'on puisse obtenir cette retraite progressive, on touchera 80 % de son traitement brut normalement. On recevra aussi 20 % du montant de sa future pension.

Par exemple : soit un traitement brut de 2500 euros. Un temps partiel de 80 % permettra de toucher 2000 euros brut par mois et 20 % du montant de sa pension brute. Le total ne fera pas 2500 euros bien entendu mais cela permettra de « souffler » un peu en attendant la vraie retraite.

NE L'OUBLIEZ PAS

Au **BOEN** n° 33 du 4 septembre 2025

- **Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés – rentrée scolaire territoriale de février 2026.**

Au **BOEN** n° 32 du 28 août 2025

- **Recrutement et détachement des personnels à l'étranger (AEFE–MLF–Aflec) – rentrée scolaire 2026 : consulter le BOEN n° 32 au 28 août 2025.**
- **Mobilité des personnels de direction – rentrée 2026.**

Au **BOEN** n° 31 du 21 août 2025

- **Enseignement privé sous contrat : accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, de PLP et de professeur d'EPS.**
- **Accès au grade de personnel de direction hors classe au titre de l'année 2026.**
- **Cadre de gestion des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.**

Au **BOEN** n° 30 du 24 juillet 2025

- **Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2026-2027.**
- **Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2026-2027.**

Au **BOEN** n° 28 du 10 juillet 2025

- **Emplois et procédures d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – année 2026.**

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE
Mme Dany COURTE
SNALC | Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE
aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)

AMIENS
M. Philippe TREPAGNE
SNALC | 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES
amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55

BESANÇON
M. Sébastien VIEILLE
SNALC | 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE
besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49

BORDEAUX
Mme Christiane REYNIER
SNALC | 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63
Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1er degré) : 06 12 23 18 23

CLERMONT-FERRAND
M. Olivier TÔN THÂT
SNALC | Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT
clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/
Jean-Marc FOURNIER, *professeur des écoles* (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15

CORSE
M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI
SNALC | M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO
06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr

CRÉTEIL
M. Loïc VATIN
SNALC S3 Créteil | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27

DIJON
M. Maxime REPPERT
SNALC | Maxime REPPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE
dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79

GRENOBLE
Mme Anne MUGNIER
SNALC | Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER
grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56

LA RÉUNION – MAYOTTE
M. Guillaume LEFÈVRE
SNALC | 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION
02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com

LILLE
M. Benoît THEUNIS
SNALC | 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN
lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78

LIMOGES
M. Frédéric BAJOR
SNALC | La Mazaudon – 87240 AMBAZAC
limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1er degré : 06 89 32 68 09

LYON
M. Christophe PATERNA
SNALC | 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE
lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03

MONTPELLIER
M. Karim EL OUARDI
SNALC | 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER
montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29
Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06

NANCY – METZ
Mme Solange DE JÉSUS
SNALC | 3, avenue du XXe Corps – 54000 NANCY
nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10

NANTES
M. Hervé RÉBY
SNALC | 38, rue des Écachoirs – 44000 NANTES
nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)

NICE
Mme Dany COURTE
SNALC | 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES
nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84

NORMANDIE
M. Nicolas RAT-GIRAULT
SNALC | 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS
normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69
Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33

ORLÉANS-TOURS
M. François TESSIER
SNALC | 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON
orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26

PARIS
M. Krisna MITHALAL
SNALC Académie de Paris | 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS
paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ – Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71
Nicolas GLIERE (Agrégés, certifiés, chaires sup) : 06 63 18 46 96 – paris-2d-prepa@snalc.fr

POITIERS
M. Toufic KAYAL
SNALC | 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR
poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65

REIMS
Mme Eugénie DE ZUTTER
SNALC | 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS
reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88
Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21

RENNES
M. Patrick PEREZ
SNALC | 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN
rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54

STRASBOURG
M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ
SNALC | 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG
strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23

TOULOUSE
M. Pierre VAN OMMESLAEGHE
SNALC | 23, avenue du 14e Régiment-d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE
toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78

VERSAILLES
Mme Angélique ADAMIK
SNALC Versailles | 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES
versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99

DÉTACHÉS ÉTRANGER
OUTRE-MER
M. Frédéric CHEULA
SNALC DETOM | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

snalc

Le syndicat **qui prend soin de vous et de l'école**

BULLETIN D'ADHÉSION

PAR CHÈQUE

Les paiements par CB, virement ou prélèvements mensualisés sont sur **snalc.fr**

À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à **SNALC – 4 RUE DE TRÉVISE – 75009 PARIS**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue : .....

☐ ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT

☐ **M.** ☐ **Mme**

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Conjoint adhérent ? M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE : ☐ Classe normale
☐ Hors-Classe
☐ Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ...../...../.....

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ CPGE
☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS
☐ DIR. ÉCOLE ☐ Sect. Int. ☐ DDFPT
☐ INSPE ☐ CNED ☐ GRETA
☐ Handicap (RQTH) ☐ Congé formation
☐ Demi traitement ☐ Traitement partiel > 50 %

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case ☐) :

.....

.....

Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : ☐

☐ **Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)**

Choisir LE SNALC

REPRÉSENTATIF partout pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2d degré, personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED…

Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.

Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux six autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne l'empêche pas d'être…

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE tous corps confondus : avec sa protection juridique Covea GMF incluse, une adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à… 0 euro !

UNE GESTION RIGOUREUSE : le SNALC n'augmente pas ses tarifs **pour la 15e année consécutive.** Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion,** une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea – GMF **(valeur 35 €)**…

… ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc ».**

CONSTRUCTIF : le SNALC propose, en matière de pédagogie et de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université (**snalc.fr**).

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

€

DATE ET SIGNATURE **(indispensables) :**

MERCI *de votre confiance*

Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

15 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés CLN Éch 2-3	Agrégés CLN Éch 4-5	Agrégés CLN Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3 Cl. Norm.	Éch 4-5 Cl. Norm.	Éch 6 à 11 Cl. Norm.	HCL et CL. EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

- **STAGIAIRES ÉCHELON 1** (uniquement échelon 1) : **60 €** (si conjoint adhérent : 45 €)
- **CONTRACTUELS enseignants (et éducation)**, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : **60 €**
  Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €
- **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS, Agents : **15 €** (uniquement par CB, virement ou chèque)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 15 € (uniquement par CB, virement ou chèque)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €

(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)

Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !